



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements

Question écrite n° 130600

Texte de la question

M. Daniel Spagnou attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur un sujet dont on n'entend plus parler ces temps-ci. Après avoir défrayé la chronique, le scandale PIP est complètement passé sous silence. Alors que nous savons maintenant que l'AFSAPS avait été mise en garde il y a plusieurs années, le Gouvernement prévoit-il de mettre en place un fond de garantie comme il l'a fait pour le *médiateur* afin de dédommager toutes ces femmes victimes. Il lui demande donc quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux attentes des Français, mais surtout des 30 000 familles directement touchées.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Spagnou](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130600

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2221

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)